

FUMIGATEUR

CARACTÉRISTIQUES

DEGY® Fumigateur pour les traitements insecticides de volume.

DEGY® Fumigateur est un produit hydro-réactif sans gaz propulseur produisant des particules insecticides très fines qui pénètrent dans les moindres interstices et anfractuosités.

DEGY® Fumigateur est formulé à base de Cyphénothrine, un insecticide de la famille des Pyréthriinoïdes à effet choc, pour une action curative, sur un large spectre d'insectes rampants (cafards, fourmis, araignées, puces,...) et volants (mouches, moustiques, mites,...).

DEGY® Fumigateur ne tâche pas, ne laisse pas de dépôt résiduel et permet une réintégration immédiate des locaux après aération (ex : ouverture des fenêtres)



COMPOSITION

Cyphénothrine 72 g/kg

CONDITIONS/DOSE D'EMPLOI

DEGY® Fumigateur s'utilise dans les habitations individuelles et les locaux industriels ou commerciaux. Sortir les animaux, les plantes et les aquariums des locaux. Couvrir la nourriture et la vaisselle. Fermer les portes et les fenêtres donnant sur l'extérieur. Ouvrir les portes de communication internes, les tiroirs et portes de placard.

Dosage en fonction de la cible :

Acariens et rampants : 1 DEGY® Fumigateur 10 g pour 10 à 25 m² ou 25 à 65 m³,

Puces et volants : 1 DEGY® Fumigateur 10g pour 35 à 70 m² ou 90 à 170 m³.

Verser de l'eau dans le gobelet en plastique jusqu'au niveau indiqué sans le dépasser. Déchirer la pochette aluminium et placer la capsule dans la coupelle. En cas d'utilisation simultanée de plusieurs fumigateurs, répartir les gobelets sur la zone à traiter, verser l'eau, puis les actionner en commençant par ceux les plus éloignés de la sortie. Sortir de la pièce. La diffusion intervient après 1 minute environ. Laissez agir de 2 à 4 heures puis bien aérer.

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit

CONDITIONNEMENT

Carton de 30 fumigateurs de 10g

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI, STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Stockage : stocker dans un local frais, sec, bien ventilé, à l'abri du gel et de l'humidité. Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, ne pas réutiliser les emballages vides.

Élimination : la capsule doit être éliminée comme un déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet. Le gobelet plastique peut être éliminé avec les ordures ménagères conformément au règlement municipal de ce type de déchets. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.